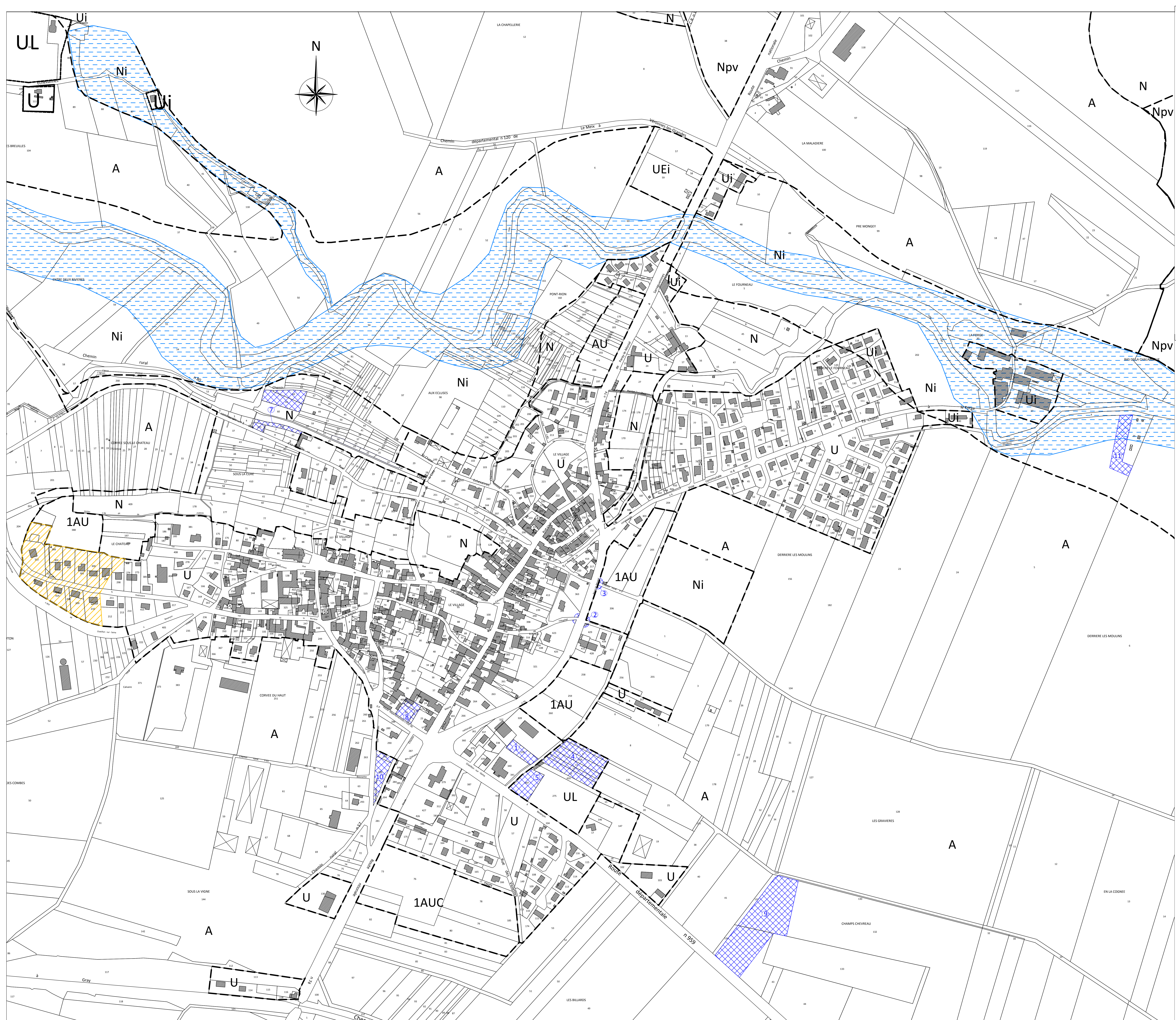




Département de la Côte-d'or

COMMUNE DE

TIL-CHATEL

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.3. Document graphique

Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

P i è c e n ° 4.3.

Arrêté par délibération du Conseil Municipal
le 09.07.2018

Approuvé par délibération du Conseil Municipal
le 05.09.2019

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 6, passage Jules GIDEK 10000 VESOUX - Fax : 03.84.75.33.69.

Tel : 03.84.75.46.47 - e-mail : initiatives45@orange.fr

Tel : 03.83.83.51.29 - e-mail : initiatives25@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR.

0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m

"Origine cadastre G1 - DGF - Droits de l'Etat réservés - 2012"

Plan cadastre actualisé en avril 2012

Légende

--- Limite de zones.

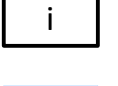
--- Limite de secteurs.

- ZONES URBAINES**
- U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
- Ui Secteur de la zone U soumis à des risques d'inondations.
- UL Secteur de la zone U à vocation de loisirs.
- UEi Zone urbaine d'activité économiques soumis à des risques d'inondations.

- ZONES A URBANISER**
- AU Zone de réserve foncière nécessitant une modification du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation.
- 1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone Vocation principale d'habitat.
- 1AUC Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone Vocation principale de commerce.

- ZONES AGRICOLES**
- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles..

- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N Zone naturelle et forestière.
- Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations.
- Npv Secteur de la zone N dans le quel sont autorisées les installations de production d'énergie à partir de ressources naturelles.

-  Emplacements réservés et numéro d'opération.
-  Zone de risques de mouvement de terrains.
-  Zone inondable Aléa faible.
-  Zone inondable Aléa moyen.

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Extension de la salle des fêtes	Commune	1 023 m²
2	Dégagement de visibilité,	Commune	148 m²
3	aménagement de l'accès,	Commune	78 m²
4	Dégagement de visibilité,	Commune	5 506 m²
5	aménagement de l'accès,	Commune	1 826 m²
6	Création d'un espace de stationnement	Commune	356 m²
7	Aménagement du stade	Commune	2 970 m²
8	Espaces verts	Commune	1 128 m²
9	Extension de l'aire de jeux - espaces verts	Commune	11 319 m²
10	Aménagement de l'école	Commune	1592 m²
11	Création d'un cimetière	Commune	2430 m²
	Stationnement et aménagement paysager		
	Extension de la station d'épuration		